

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enseignement

REF : ENSEIGNT2006013

OBJET : Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires. Année scolaire 2006/2007.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt de la réalisation de certains projets dans les écoles maternelles et élémentaires,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Il est alloué une subvention au profit des écoles suivantes :

MATERNELLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

- 100 € pour le projet "Illustration d'un conte en lino-gravure.

MATERNELLE PAUL BERT

- 150 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE ANNE SYLVESTRE

- 300 € pour le projet "Jardinage".

MATERNELLE SAINT JUST

- 400 € pour le projet "Danse contemporaine".

MATERNELLE ROBERT DOISNEAU

- 500 € pour le projet "Le langage au cœur des apprentissages".

ECOLE JULES VALLES

- 200 € pour le projet "La terre vue du ciel".
- 610 € pour le projet artistique et culturel.
- 400 € pour le projet "Découverte de la capitale".
- 200 € pour le projet "Jardinage".
- 600 € pour le projet "Poney".

ECOLE JEAN MACE

- 200 € pour le projet "Jardinage".
- 200 € pour le projet "La couture".

ECOLE EDGAR QUINET

- 300 € pour le projet "Jardinage".

ECOLE FIRMIN GEMIER

- 390 € pour le projet "Danse à l'école".
- 200 € pour le projet "Poney".
- 200 € pour le projet "Poney club".

ECOLE JOLIOT CURIE

- 400 € pour le projet "Echange scolaire".

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :

- ✓ 65738.211 (65738.211.303) pour 1 450 euros
- ✓ 65738.212 (65738.212.303) pour 3 900 euros.

Le Maire